



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5573

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des centres d'hebergement et de readaptation sociale. Les CHRS ont pour mission premiere d'accueillir et d'heberger les jeunes, adultes et familles sans abri et en grande difficulte ou detresse sociale, dont le nombre ne cesse de croitre. Or leur financement a ete sous-evalue ces dernieres annees les obligeant a reduire leur activite et compromettant leur existence. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre, dans le cadre de la preparation du projet de loi de finances pour 1994, afin de redonner aux CHRS, dispositif majeur de la solidarite nationale, leur capacite d'action.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5573

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2864

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3539